

# RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU COMITE NATIONAL DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPEENS

PROCEDURE ECRITE

03 septembre au 21 septembre 2018

ILE DE LA REUNION  
FRANCE





## SOMMAIRE

1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion
2. Décision du Comité National de Suivi





Ile de La Réunion – Comité National de Suivi

Procédure écrite – septembre 2018



Les critères de sélection des actions soutenues par le PO FEDER 2014-2020 ont été approuvés lors du Comité National de Suivi du 30 avril 2015.

Pour les actions menées dans le cadre du projet d'entrée ouest de Saint Denis, les critères n'avaient pas été proposés compte tenu des incertitudes restant à lever en termes de calendrier de mise en œuvre et de définition technique des ouvrages.

Les études de première phase des travaux à l'entrée ouest de Saint Denis étant maintenant plus avancées, il convient d'adopter les critères de sélection pour cette action.



## 1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion

Un seul avis est parvenu, il s'agit de celui du CESER (Conseil Economique Social et Environnemental de La Réunion) qui prend acte des critères de sélection. Cet avis n'appelle pas de modification des critères de sélection proposés.

## 2. Décision du CNS

Le Comité National de Suivi approuve les critères de sélection des opérations menées dans le cadre des travaux à l'entrée ouest de Saint Denis.

La fiche correspondante figure en annexe.



Ile de La Réunion – Comité National de Suivi

Procédure écrite – septembre 2018



## **COMITE NATIONAL DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPEENS**

### **ANNEXE : Critères de sélection**

**Axe prioritaire 6 : Soutenir l'ouverture et les performances du territoire en investissant dans les infrastructures d'échange**

Les critères de sélection adoptés pour cette action sont présentés dans le tableau suivant :

**AXE VI : SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ÉCHANGE**

**OS 16 – Fluidifier et sécuriser le transport routier**

Description des actions éligibles	
Types d'actions	Types de bénéficiaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'une Nouvelle Route du Littoral (NRL) comprenant une sur largeur pour les transports collectifs et les modes doux ;</li> <li>• Poursuite du Trans Eco Express (TEE) visant la constitution d'un réseau de transport collectif à haut niveau de service à l'échelle de l'île ;</li> <li>• Réalisation d'une première phase de travaux à l'Entrée Ouest de Saint Denis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• collectivités territoriales,</li> <li>• établissements publics de coopération intercommunale ayant compétence en matière d'organisation des transports,</li> <li>• syndicat mixte,</li> <li>• association</li> </ul>
Principes directeurs régissant la sélection des opérations	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution du projet aux objectifs UE 2020</li> <li>- Contribution du projet à la stratégie du PO</li> <li>- Principe de sélection des projets au regard du protocole signé entre l'État et la Région «Maignon 2» et de leur cohérence avec le SRIT, le plan vélo régional et les plans de déplacement fixés par les autorités organisatrices de transport</li> <li>- Sélection des projets en fonction de leur contribution à l'atteinte des objectifs de réalisation</li> <li>- Sélection des projets au regard de leur maturité sous l'angle de la faisabilité temporelle et du plan de financement</li> </ul>	
Critères de sélection pour chaque type d'action	

**Action « travaux à l'entrée ouest de Saint Denis permettant la continuité des voies de TCSP » :**

La sélection des opérations se fera sur la base des critères suivants :

- maturité des projets sous l'angle de la faisabilité temporelle et du plan de financement
- anticipation de la saturation des infrastructures routières et des transports en commun.